

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

## **Arrêté du 21 août 2019 maintenant en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ1924326A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté n° INTJ1806293A portant placement en situation d'affectation temporaire du 5 mars 2018;

Vu la convention en date du 6 novembre 2014;

Vu l'avenant n° 1 en date du 8 juillet 2019,

Arrête:

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Didier Paté (NIGEND: 186834 – NLS: 5298523 – NID: 8413010104) est maintenu en situation d'affectation temporaire, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 juillet 2024 inclus, en qualité d'adjoint au chef du groupe commandement de l'escorte au groupe experts sécurité ITER au sein du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), à Marseille (13).

### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au sein de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud sise 162, avenue de la Timone, 13387 Marseille Cedex 10.

Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, adjoint du directeur  
des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,  
A. Browaëys*